



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 1^{er} septembre 2026

Le premier septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 28/08/2026

Nombre de membres en exercice : 13 – Présents : 11 – Votants : 11 – Quorum : 7

Présents : M Jacques DRONNEAU, Mme Hélène QUEMERE, M François BONNET, M Sébastien BERTRAND, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, Mme Marie-Blanche CREMET, Mme Armelle LEBOURG, Mme Marie-Jeanne CAILLE, Mme Gwenaëlle SCOTET, M Jean-Marc PEIGNEN, Mme Charlène MENARD

Absents excusés : Mme Anne-Cécile MERRIAU, Mme Gaëlle MENGUY

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Mme Charlène MENARD

2026-09-01-002 – Aide sociale

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Mme Charlène Ménard présente aux membres du conseil d'administration la situation de Madame X qui demande une aide financière pour le paiement de ces factures d'ordures ménagères pour un montant de 136.17 € ;

Le caractère exceptionnel de la demande (difficulté liée à un arrêt maladie) et l'urgence du besoin de régulation (interdiction de découvert bancaire et lettre de relance pour impayé) ont été soulignés.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, **approuve à l'unanimité** une aide de 136.17 euros qui sera payée directement à SAS OCEA Nantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance,
Charlène MENARD

Registre certifié conforme,

Le président du CCAS,
Jacques DRONNEAU

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 044-214401002-20260909-2020901002-DE

